



Luxembourg, le 8 décembre 2022

Communiqué

Le 7 décembre il a été annoncé qu'il n'y aura plus d'accouchements dans la maison de naissance de Bertrange. L'explication fournie par la ministre est qu'il n'existe pas encore de cadre légal adéquat, mais qu'il est prévu de remédier à cette situation.

Nous, les Pirates, nous regrettons cette décision de la ministre et nous espérons vivement qu'un texte de loi sera élaboré dans les meilleurs délais, contrairement à ce qui se passe dans d'autres dossiers qui traînent depuis des années.

Au mois de juillet, nous avions déjà déposé une motion pour que cette lacune législative soit étudiée, en concertation étroite avec les spécialistes du terrain, afin de faire en sorte que sur cette base des pistes soient étudiées afin qu'une législation à venir puisse non seulement garantir la qualité des services, mais également la prise en charge par la CNS dans les maisons de naissance susceptibles de voir le jour. Cette motion a été transmise à la Commission de la Santé compétente, mais depuis le dossier n'a pas encore bougé. Pour de nombreux mères et pères, la maison de naissance constitue une alternative par rapport à la médecine hospitalière traditionnelle, sans pour autant renoncer à une prise en charge et un encadrement de qualité, cela dans un cadre adapté.

Un certain nombre de parents n'ont maintenant plus le choix à la suite d'une décision politique **Ce choix résulte pourtant d'une décision privée et personnelle et devrait être respecté et soutenu par les responsables politiques.**



www.piraten.lu